



**Journée internationale de la santé mentale :
Le Conseil national de l'Ordre des médecins appelle à une
mobilisation collective pour une santé mentale accessible et
déstigmatisée**

À l'occasion de la Journée internationale de la santé mentale, le Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM) souhaite rappeler que la santé mentale est un pilier essentiel de la santé globale, et qu'elle doit être reconnue, prise en charge et protégée avec la même exigence que la santé physique. Dans les semaines à venir, le Conseil national de l'Ordre des médecins sollicitera les experts et les acteurs de terrain afin d'avancer collectivement sur ce sujet majeur.

Alors que les troubles psychiques concernent aujourd'hui près d'un Français sur cinq chaque année, la crise sociale, économique et environnementale actuelle continue d'accentuer la souffrance psychique, en particulier chez les jeunes, les professionnels de santé (profession à risques et exposée) et les populations les plus fragiles. La santé mentale est l'affaire de tous. Prendre soin de soi et des autres, c'est aussi reconnaître la fragilité comme une part de notre humanité commune.

Un enjeu de santé publique majeur

Les inégalités d'accès aux soins psychiatriques et psychologiques demeurent préoccupantes. Le manque de professionnels, les délais d'attente, et la persistance de préjugés autour des troubles psychiques freinent trop souvent la prise en charge nécessaire et la continuité des soins.

Les médecins de toutes spécialités, et notamment les médecins généralistes, sont souvent les premiers à repérer la détresse psychique. Le CNOM réaffirme la nécessité de renforcer leur formation en santé mentale, d'améliorer les coopérations et de favoriser le travail en réseau entre les professionnels du soin, du social et du médico-social.

Parler de santé mentale, c'est aussi lutter contre les tabous et les discriminations. Le CNOM appelle à une parole professionnelle et publique plus ouverte sur la souffrance psychique, dans les médias, les institutions et les lieux de travail.

Le Conseil affirme son engagement à préserver la santé mentale des soignants, dont l'épuisement professionnel reste une préoccupation majeure. Le CNOM souhaite apporter entraide, soutien et solidarité à tous les médecins, qu'ils exercent en milieu hospitalier, en secteur libéral ou dans le cadre d'un emploi salarié.

Construire l'avenir de la santé mentale avec les experts et le terrain

Dans les semaines à venir, le Conseil national de l'Ordre des médecins sollicitera les experts et les acteurs de terrain afin d'avancer collectivement sur ce sujet majeur. Ensemble, nous devons renforcer la prévention, améliorer les parcours de soins et promouvoir une approche globale et humaine de la santé mentale pour chaque citoyen le nécessitant à un moment de sa vie.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins invite les pouvoirs publics, les acteurs de la santé et la société civile à faire de la santé mentale une priorité nationale durable, inscrite au cœur des politiques de santé, d'éducation et de prévention.